



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 11 novembre 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Diane Imonti, Anne-Marie Meyran, et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Raymond Martin formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Assistance : 8 personnes.

Une minute de silence a été observée en la mémoire de monsieur Robert LeBlanc, siégeant au conseil de la municipalité de Kiamika depuis novembre 2000, décédé le 6 novembre 2019.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance ordinaire du 11 novembre 2019**

### **Ordre du jour**

#### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019
- 1.4** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.5** Présentation des comptes du mois d'octobre 2019 - Municipalité
- 1.6** Présentation des comptes du mois d'octobre 2019 - Pourvoirie et camping
- 1.7** Nomination maire suppléant
- 1.8** Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019
- 1.9** Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
- 1.10** Approbation des conditions du bail locatif pour l'établissement d'un centre de données du projet Brancher Antoine-Labelle dans l'édifice de l'hôtel de ville de Kiamika
- 1.11** Avis de changement des administrateurs Desjardins
- 1.12** Nomination directeur général

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1** Approbation du budget 2020 du service d'incendie de la Rivière Kiamika (SSIRK)
- 2.2** Approbation du taux de partage du service incendie de la Rivière Kiamika (SSIRK) pour l'année 2020
- 2.3** Demande de résolution – Autorisation en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme

**3. TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Attribution du contrat de déneigement pour la sortie du Pont couvert
- 3.2 Programme d'Aide à la Voirie Locale volet – Chemins à double vocation
- 3.3 Programme d'Aide à la Voirie Locale volet – Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux
- 3.4 Campagne d'adhésion pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2020
- 3.5 Attribution des contrats de déneigement des bornes-fontaines
- 3.6 Demande de procédures judiciaires dans le cadre de la réclamation pour le projet Remplacement de la conduite d'égout sanitaire de la rue Principale (N. Sigouin Infra-Conseil)

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Approbation du budget 2020 pour l'entente Intermunicipale de l'Eau Potable
- 4.2 Approbation du budget 2020 pour l'entente de service pour les Eaux Usées
- 4.3 Approbation du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018 – Kiamika - 79025

**5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

**6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Dépôt de l'Avis professionnel de la firme AJ Environnement – Caractérisation de l'écoulement des eaux à l'exutoire du lac François
- 6.2 Demande de dépôt d'un avis de projet préparé par la firme AJ Environnement auprès du MDDELCC et du MFFP

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Renouvellement de l'adhésion à Rando Québec
- 7.2 Dépôt d'une demande d'aide dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air 2018-2021
- 7.3 Dépôt d'une demande de subvention d'Arbres Canada – Programme Arbres comestibles

**8. VARIA**

- 8.1 Délégation de pouvoir du nouveau directeur général
- 8.2 Établissement de l'horaire des fêtes

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2019-11-261** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 03.

**ADOPTÉE**

**2019-11-262** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-11-263** **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2019-11-264** **1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 11 novembre 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019, au montant total de 3 669,25 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

**ADOPTÉE**

**2019-11-265** **1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'octobre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **150 279,99 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **25 115,98 \$.**

**ADOPTÉE**

**2019-11-266** **1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'octobre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **16 199,99 \$.**

- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**2 391,03 \$.**

**ADOPTÉE**

**2019-11-267**

**1.7 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer ce qui suit:

1. Que Madame Anne-Marie Meyran, conseillère au poste no 5, soit nommée mairesse suppléante du 1er janvier 2020 au 29 février 2020, inclusivement;
2. Que Monsieur Christian Lacroix, conseiller au poste no 4, soit nommé maire suppléant du 1er mars 2020 au 30 avril 2020, inclusivement;
3. Que Monsieur Raymond Martin, conseiller au poste no 3, soit nommé maire suppléant du 1er mai 2020 au 30 juin 2020, inclusivement;
4. Que la conseillère ou le conseiller qui sera élu au poste no 2, soit nommé maire suppléant du 1er juillet 2020 au 31 août 2020, inclusivement;
5. Que Madame Diane Imonti, conseillère au poste no 1, soit nommée mairesse suppléante du 1er septembre 2020 au 31 octobre 2020, inclusivement.
6. Que Madame Mélanie Grenier, conseillère au poste no 6, soit nommée mairesse suppléante du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2020, inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2019-11-268**

**1.8 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états comparatifs au 30 septembre 2019, tels que présentés, soient acceptés et déposés aux archives.

**ADOPTÉE**

**2019-11-269**

**1.9 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix, et unanimement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, séances qui débiteront à 19 h 00:

20 janvier (3 <sup>e</sup> lundi)	06 avril (1 <sup>er</sup> lundi)	13 juillet	13 octobre (2 <sup>e</sup> mardi)
10 février	11 mai	24 août (4 <sup>e</sup> lundi)	09 novembre
17 mars (3 <sup>e</sup> mardi)	08 juin	14 septembre	14 décembre

**ADOPTÉE**

2019-11-270

**1.10 APPROBATION DES CONDITIONS DU BAIL LOCATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle déploiera un réseau de fibres optiques pour desservir les citoyens sur son territoire qui n'ont pas accès à un service Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation de ce projet la MRC doit établir quatorze centres de données à divers endroits sur son territoire, lesquels seront tous hébergés dans des édifices ou sur des terrains appartenant à des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QU'**un centre de données doit être situé dans la municipalité de Kiamika;

**CONSIDÉRANT QUE** le site le mieux adapté pour recevoir ce centre de données est l'hôtel-de-ville de la municipalité de Kiamika situé au 3, chemin Valiquette à Kiamika;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité a adopté une résolution de principe (résolution No 2018-10-282) acceptant l'aménagement d'un centre de données à l'intérieur de l'édifice de l'hôtel-de-ville de Kiamika;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de conclure une entente formelle pour assurer la pérennité du projet et établir les conditions de cette autorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de convenir sur les détails contenus dans le document *BAIL LOCATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE DANS L'ÉDIFICE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE KIAMIKA*.

Il est de plus résolu que la municipalité de Kiamika désigne monsieur Marc-André Bergeron, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

2019-11-271

**1.11 AVIS DE CHANGEMENT DES ADMINISTRATEURS DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** du changement au niveau du personnel est survenu dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains employés ont vu leurs tâches et responsabilités modifiées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que les administrateurs Desjardins soient les suivants :

Anne-Marie Meyran, conseillère  
Mélanie Grenier, conseillère  
Manon Demers, secrétaire-réceptionniste  
Sophie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe  
Marc-André Bergeron, directeur général – secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE**

2019-11-272

**1.12 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que Monsieur Marc-André Bergeron soit nommé au poste de secrétaire-trésorier et directeur général pour la Municipalité de Kiamika, aux conditions établies au contrat de travail.

Monsieur Bergeron entrera en fonction le 11 novembre 2019.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé à signer les documents au nom de la Municipalité. Ce dernier sera assujéti à la délégation de pouvoir déjà en place.

**ADOPTÉE**

2019-11-273

**2.1 APPROBATION DU BUDGET 2020 DU SERVICE D'INCENDIE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK)**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2020 du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK) présenté par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces au comité incendie le 30 octobre 2019, conditionnement à ce que le montant prévu au poste *Immobilisations à partager SSIRK* soit de 15 000 \$, tel que discuté lors de la rencontre.

**ADOPTÉE**

2019-11-274

**2.2 APPROBATION DU TAUX DE PARTAGE DU SERVICE D'INCENDIE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses du SSIRK seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces et Chute-Saint-Philippe ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de partage est établi selon le R.F.U. 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin et résolu à

l'unanimité des membres présents d'approuver le taux de partage de 20% présenté au comité incendie le 30 octobre 2019 par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

**2019-11-275**

**2.3 DEMANDE DE RÉOLUTION – AUTORISATION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-13466-10-19**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de Kiamika en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la municipalité de Kiamika faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

**2019-11-276**

**3.1 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LA SORTIE DU PONT COUVERT**

**CONSIDÉRANT QUE** les camions de déneigement ne peuvent accéder au tablier du pont couvert;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'occupe de l'entretien hivernal du tablier du pont;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de service de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles pour le déneigement de la sortie du pont couvert pour la somme de 400\$ pour la saison hivernale 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**2019-11-278**

**3.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Kiamika, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée

ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours ;

Chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Chemin Kar-Ha-Kon	5,0	Bois	1288

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer une demande de compensation au ministère des Transports pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 5,0 km.

**ADOPTÉE**

2019-11-279

**3.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale admissible au PAV ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les dépenses d'un montant de 5 500\$ échelonné sur trois années budgétaires relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

2019-11-280

**3.4 CAMPAGNE D'ADHÉSION POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Kiamika a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;



**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce qui suit :

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

2019-11-281

### **3.5 ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que l'entretien hivernal des bornes-fontaines sèches soit donné à forfait pour la saison 2019-2020.

- Pour le secteur lac François, le contrat est octroyé à monsieur Maurice Frenette, au montant de 175 \$ pour la saison 2019-2020. (Le paiement sera effectué à la fin du mois de mars 2020).
- Pour le secteur du lac Allet, le contrat est octroyé à une personne à déterminer, au montant de 175 \$ pour la saison 2019-2020. (Le paiement sera effectué à la fin du mois de mars 2020).

**ADOPTÉE**

**2019-11-282**

**3.6 DEMANDE DE PROCÉDURE JUDICIAIRE DANS LE CADRE DE LA RÉCLAMATION POUR LE PROJET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE PRINCIPALE (N.SIGOUIN INFRA-CONSEIL)**

**CONSIDÉRANT QU'**une mise en demeure adressée à N. Sigouin Infra-Conseils a été envoyée en février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de réclamation pour les travaux de raccordement qui ont dû être réalisés d'urgence est toujours sans réponse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entreprendre les démarches judiciaires nécessaires pour récupérer les sommes dues.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé à signer les documents reliés à la poursuite en réclamation envers la firme N. Sigouin Infra-conseils, et de mandater, si nécessaire, Me Johanne Côté de la firme PDF d'avocats en soutien pour le dossier de réclamations. Tous les frais reliés à la poursuite en réclamation seront assumés par les activités de fonctionnement 2019 et seront réclamés dans la poursuite.

**ADOPTÉE**

**2019-11-283**

**4.1 APPROBATION DU BUDGET 2020 POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses pour le service d'aqueducs seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage des dépenses attribuable à la municipalité de Kiamika est de 20%;

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2020 du Service intermunicipal de l'eau potable, pour un montant de 129 070 \$.

**ADOPTÉE**

**2019-11-284**

**4.2 APPROBATION DU BUDGET 2020 POUR L'ENTENTE DE SERVICE POUR LES EAUX USÉES**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2020 pour l'entente de service pour les eaux usées, soit de 8 150\$. Les dépenses pour le service des eaux usées seront payées par la Municipalité de Kiamika selon les heures et dépenses réelles des techniciens.

**ADOPTÉE**

**2019-11-285**

**4.3 APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE  
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2018 – KIAMIKA -790025**

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018 a été transmis le 30 août 2019;

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018.

2019-11-286

**6.1 DÉPÔT DE L'AVIS PROFESSIONNEL DE LA FIRME AJ ENVIRONNEMENT – CARACTÉRISATION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX À L'EXUTOIRE DU LAC FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme AJ Environnement a été mandatée pour mener une étude de caractérisation sur l'exutoire du lac François et du lac Hélène;

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'avis.

Il est de plus résolu de mandater la firme AJ Environnement pour déposer un avis de projet afin de connaître les exigences ministérielles dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires pour aménager l'embouchure du lac François afin de réduire la quantité de sédiments et les débris accumulés.

**ADOPTÉE**

2019-11-287

**7.1 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À RANDO QUÉBEC**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion à Rando Québec au coût de 200\$ pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

2019-11-288

**7.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce qui suit :

**QUE** la municipalité de Kiamika autorise la présentation du projet de Sentier Kar-Ha-Kon au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Kiamika à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité de Kiamika désigne monsieur Marc-André Bergeron, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

2019-11-289

**7.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'ARBRES CANADA – PROGRAMME ARBRES COMESTIBLES**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce qui suit :

**QUE** la municipalité de Kiamika autorise la présentation d'une demande de subvention auprès de l'organisme Arbres Canada dans le cadre du Programme Arbres Comestibles;

**QUE** la municipalité de Kiamika désigne monsieur Marc-André Bergeron, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**2019-11-290**

**8.1 HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce qui suit :

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2019 jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2019-11-291**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h15.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
Secr.-trés./directeur général

*Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire